

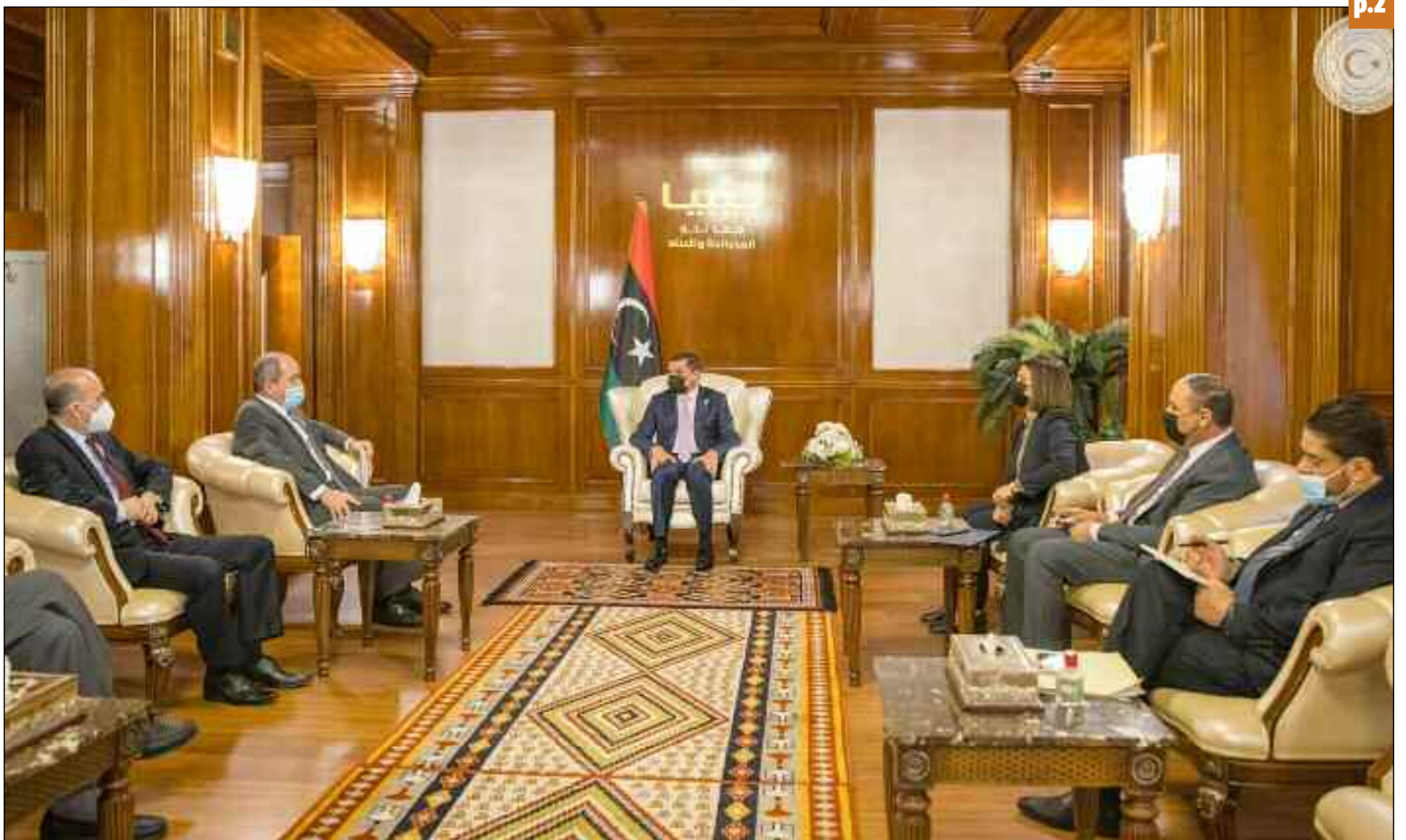


CHEMS EDDINE CHITOUR SOUHAITE QUE SONELGAZ ET SONATRACH FASSENT DU RENOUELABLE p.3

DEUXIÈME VISITE DE BOUKADOUM EN LIBYE DEPUIS LE DÉBUT DE 2021

L'ALGÉRIE RÉAFFIRME SA « POSITION PÉRENNE »

p.2



© Photo : D.R

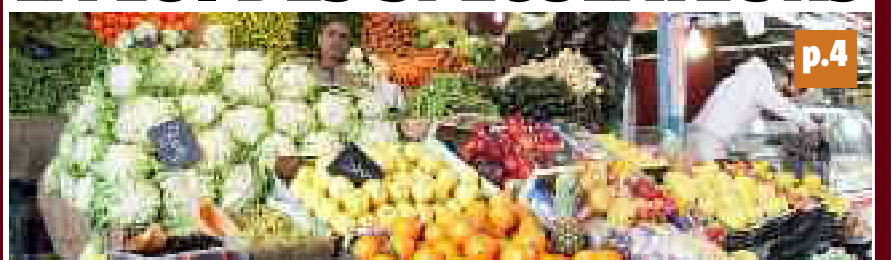
L'Algérie a, toujours, joué un rôle de premier plan dans la relance des négociations entre les médiateurs qui œuvrent pour trouver une solution politique à la crise libyenne qui dure depuis dix ans. D'un observateur à un éventuel médiateur, l'Algérie refuse catégoriquement toute intervention armée en Libye et se dit «prête à aider et accompagner le peuple libyen dans son combat pour la paix et la réconciliation nationale».

LE PRÉSIDENT TCHADIEN MORT SUITE À DES BLESSURES REÇUES LORS DE COMBATS DANS LE NORD

p.2

COMMERCE

LA LOI DES SPÉCULATEURS



p.4



p.4

FLAMBÉE DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

«Le marché se stabilisera dans les jours qui suivent», estime M. Hamdani

Tourisme

Encourager l'investissement et la numérisation pour un décollage économique

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Ali Boughazi, a affirmé lundi depuis Chlef, que l'encouragement de l'investissement touristique et la numérisation du secteur s'inscrivent dans le cadre des efforts de l'Etat en vue de concrétiser un véritable décollage de l'économie et du développement.

Commerce

Intensifier les opérations de contrôle pour faire face aux spéculateurs

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a présidé, lundi en visioconférence, une réunion avec les directeurs régionaux et de wilayas du Commerce à travers les 58 wilayas, lors de laquelle il a donné des instructions à l'effet d'intensifier les opérations de contrôle et de lutter contre les spéculateurs



Port de Mostaganem

Hausse record du volume des exportations au 1^{er} trimestre 2021

Le port commercial de Mostaganem a enregistré durant le 1^{er} trimestre de l'année en cours une hausse record du volume des exportations qui ont atteint ainsi 105.000 tonnes, a-t-on appris lundi auprès de la Direction générale de cette entreprise portuaire.

Deuxième visite de Boukadoum en Libye depuis le début de 2021

L'Algérie réaffirme sa «position pérenne»

L'Algérie a, toujours, joué un rôle de premier plan dans la relance des négociations entre les médiateurs qui œuvrent pour trouver une solution politique à la crise libyenne qui dure depuis dix ans.

D'un observateur à un éventuel médiateur, l'Algérie refuse catégoriquement toute intervention armée en Libye et se dit «prête à aider et accompagner le peuple libyen dans son combat pour la paix et la réconciliation nationale».

Entièrement solidaires envers les Libyens et attachés au règlement politique du conflit, les autorités algériennes se disent prêtes à jouer un rôle clé dans le règlement de la crise. Elles ont toujours proposé leur médiation dans l'objectif de restaurer une paix durable et préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, coupé en deux depuis 2011, le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum a réitéré l'attachement de l'Algérie à la solution politique, affirmant, lors de sa visite de travail effectuée, avant-hier, à Tripoli en Libye, que «la sécurité et la stabilité de la Libye demeurent notre seul objectif. Ce qui fait le bonheur de ce pays nous réjouit comme son malheur nous attriste», a-t-il noté. Cette visite a, sans-doute, pour objectif de réitérer le soutien constant et continu de l'Algérie à la Libye ainsi que son engagement pour aider son peuple à consolider son avenir politique et son économie, et ce, malgré la situation sanitaire, sécuritaire et financière pré-occupante.

«Cette visite de travail constitue une opportunité de renforcer les relations bilatérales et réaffirmer le soutien continu de l'Algérie aux efforts visant l'unification des rangs et la préparation des échéances importantes à venir dans ce pays», a écrit, M. Boukadoum, dans un tweet sur son compte officiel.

Il a mis l'accent, à l'occasion, sur l'importance de poursuivre les efforts engagés par les pays médiateurs afin de trouver une solution politique durable, sécuriser le pays et restaurer la paix dans la région. L'objectif est de garantir une confiance mutuelle entre les deux pays frères qui se sont engagés depuis des mois dans «un processus unitaire». L'Algérie espère voir le processus politique aboutir.



■ L'objectif de cette visite en Libye, réitérer la position de l'Algérie face au conflit libyen et réaffirmer son soutien diplomatique. (Photo:DR)

Cette rencontre diplomatique était l'occasion pour le Premier ministre libyen Abdelhamid Dbeibah et le ministre des Affaires étrangères algérien d'échanger les différentes ques-

tions politiques, économiques et sécuritaires. «Il a été question lors de cette entrevue de l'intensification de la coordination et des consultations politiques (entre les deux pays) autour de différentes questions d'intérêt commun», a indiqué un communiqué du Gouvernement libyen, ajoutant que «les deux parties sont tombées d'accord sur la nécessité de la poursuite de la coopération et des consultations afin de faire face aux dangers qui menacent la région, à l'image du terrorisme, du crime organisé transfrontaliers, du trafic de stupéfiants, de la contrebande d'armes et de l'immigration clandestine».

A l'issue de cette entrevue, les deux parties ont décidé d'accorder «la priorité aux réunions de préparation de la 14^{ème} session de la haute commission mixte», a noté le même document.

Le ministre des Affaires étrangères algérien s'est, également, entretenu, au cours de cette visite, entretenu avec le président du Conseil présidentiel libyen, Mohamed El-Menfi, qui a salué «le rôle de l'Algérie dans la sécurité et la stabilité de la Libye», soulignant, à l'occasion, «l'attachement de la Libye à consolider la coopération dans divers domaines avec les frères Algériens et l'importance de raffermir ces relations», selon le même communiqué.

Quant à l'objectif de cette visite, il est clair, réitérer la position pérenne de l'Algérie face au conflit libyen et réaffirmer son soutien diplomatique au processus politique, la réconciliation nationale et l'organisation des élections loin de toute ingérence étrangère. Des objectifs que partage le président du Haut Conseil de l'Etat, Khaled El Mechri, a passé en revue «les relations bilatérales sur les plans politique, sécuritaire et économique ainsi que les perspectives du processus du règlement politique libyen», a indiqué le même document. Pour rappel, c'est le deuxième déplacement diplomatique du MAE algérien, Sabri Boukadoum à Tripoli depuis le début de l'année. Cette fois-ci, il a été accompagné par le ministre de l'Intérieur et des collectivités locales, Kamel Beldjoud ainsi que d'une importante délégation de hauts responsables qui, à leur tour, se sont entretenus avec différents hauts responsables politiques libyens.

Samira Takharboucht

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Sahara occidental

Le Polisario demande «Un Cadre plus sérieux» pour reprendre les négociations

Le Conseil de sécurité devrait penser à «un nouveau cadre plus sérieux» pour les négociations en vue de résoudre le conflit du Sahara occidental, a indiqué le représentant du Front Polisario en charge de l'Europe et auprès de l'Union européenne, Oubi Bouchraya Bachir.

Le même responsable a réaffirmé l'attachement du Front Polisario au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à la feuille de route établie par l'Union africaine (UA). M. Oubi Bouchraya, a souligné, dans son intervention lors de la réunion ce week-end du Groupe de travail de coordination européenne en soutien au peuple sahraoui (Eucoco), que le Front Polisario adhère au choix d'une solution juste et pacifique basée sur le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, la liberté et l'indépendance, et qu'il est disposé à coopérer dans le cadre de la feuille de route établie par l'UA et son Conseil de paix et de sécurité (CPS).

Le diplomate sahraoui a souligné que la décision de l'UA prise à la suite de la réunion, le 9 mars, du CPS sur la situation au Sahara occidental, «repose sur la mise à profit des leçons de 30 ans d'échec de la mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso) et du Secrétariat de l'ONU de concrétiser les promesses qu'ils ont faites au peuple sahraoui». Evoquant la session du Conseil de sécurité qui sera consacrée au Sahara occidental, le 21 avril, le responsable sahraoui a averti qu'«ils (les membres) n'avaient rien fait depuis le 13 novembre, surtout après la rupture totale du cessez-le-feu et l'échec du plan de règlement onusien».

Désormais, il y a nécessité d'«une vision profonde du Conseil d'élaborer un nouveau cadre plus sérieux pour les négociations entre le Royaume du Maroc et la République arabe sahraouie démocratique (RASD)», a-t-il soutenu. Dans sa déclaration, le diplomate sahraoui a analysé, en outre, divers développements liés à la question sahraouie au niveau des Nations unies, de l'Union africaine et de l'Europe, ainsi que sur le terrain à la lumière de la lutte armée continue et des opérations militaires dirigée par l'Armée de libération sahraouie contre les forces d'occupation marocaines. En ce qui concerne la situation dans les territoires occupés, M. Oubi, a dénoncé la poursuite de l'occupant marocain dans «ses graves violations des droits de l'Homme et des crimes contre des civils et des militants sahraouis, dont Sol-tana Khaya, et contre des prisonniers politiques sahraouis tel est le cas pour Mohamed Lamine Haddi. Il a également évoqué la situation humanitaire dans les camps de réfugiés sahraouis.

Moncef Redha

REPÈRE

Décès du Président

Le Président tchadien mort suite à des blessures reçues lors de combats dans le Nord



Le Président tchadien Idriss Déby Itno, au pouvoir depuis 30 ans, est décédé mardi des suites de blessures reçues alors qu'il commandait son armée dans des combats contre des attaques rebelles dans le Nord durant le week-end, a annoncé le porte-parole de l'armée sur la télévision d'Etat.

«Le président de la République, chef de l'Etat, chef suprême des armées, Idriss Déby Itno, vient de connaître son dernier souffle en défendant l'intégrité territoriale sur le champ de bataille. C'est avec une profonde amertume que nous annonçons au peuple tchadien le décès ce mardi 20 avril 2021 du maréchal du Tchad», a annoncé le porte-parole de l'armée, le général Azem Bermandoa Agouna, dans un communiqué lu à l'antenne de TV Tchad.

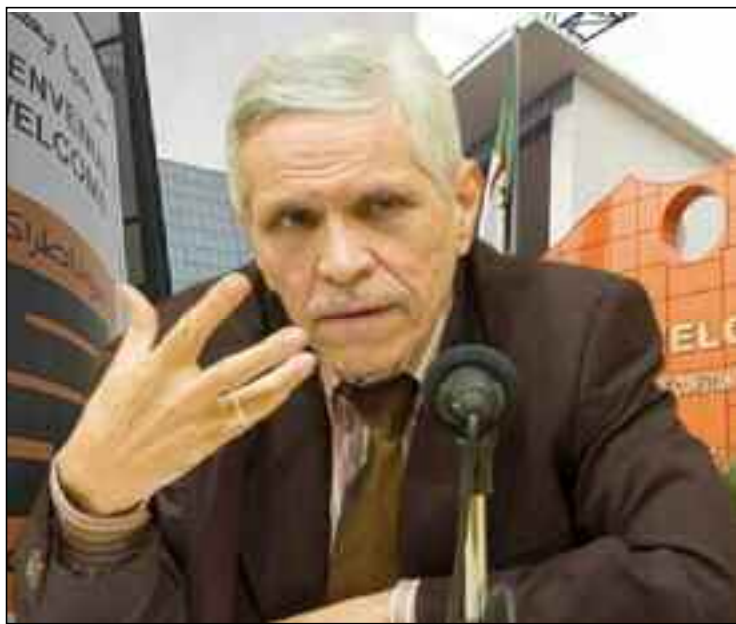
Le Président Idriss Déby Itno a été réélu pour un sixième mandat de six ans avec 79,32 % des suffrages exprimés à la présidentielle du 11 avril, a annoncé lundi l'instance électorale en livrant les résultats officiels provisoires. Un Conseil national de transition, présidé par le fils d'Idriss Déby, a été mis en place.

Agence

Passage de l'énergie faucille vers les énergies renouvelables Chitour souhaite que Sonelgaz et Sonatrach fassent du renouvelable

Le ministre de la Transition énergétique, et des Energies renouvelables, le professeur Chems Eddine Chitour, a mis en avant, hier mardi, la nécessité d'agir en front uni pour réussir le passage de l'énergie faucille vers les énergies renouvelables.

«La transition énergétique c'est l'affaire de tous les départements ministériels et de la société algérienne, pas uniquement celle de notre département», a-t-il indiqué. Soulignant, au passage, la nécessité pour le pays de repérer les gisements d'économie d'énergie sur lesquels il pourrait miser pour réussir sa transition énergétique. S'exprimant sur les ondes de la Chaîne III de la radio algérienne dont il était l'invité de la rédaction, le Pr Chems Eddine Chitour a, à l'occasion, exprimé son souhait de voir le Groupe So-



Chitour a insisté sur la nécessité pour l'Algérie d'aller graduellement vers les énergies propres, dont l'hydrogène vert. (Photo : D.R)

nelgaz et la Sonatrach s'engager dans le renouvelable. Sur un programme, a-t-il observé, dirigé par le ministère de la Transition énergétique, sur instruction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. «L'objectif tracé pour l'année 2021 dans le cadre de la feuille de route du secteur consiste à économiser un taux de 10 % de l'énergie consommée actuellement, soit 6 millions de tonnes par an», a fait remarquer l'invité de la rédaction de la Chaîne III de la radio algérienne.

Depuis la création, il y a dix mois de cela, du ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, a rappelé le Pr Chems Eddine Chitour, j'ai eu

l'honneur et l'avantage de rendre visite à 20 ministres, et à chacun j'ai déroulé ma feuille de route et je dis voilà ce que j'attends de vous. Regrettant que l'entreprise créée, au mois de février dernier avec le ministre de l'Energie, et dédiée au développement des énergies renouvelables, une petite Sonelgaz, ne soit pas mise en service. «Par la force des choses elle va vivre et aura des ambitions», a-t-il indiqué encore. Avant-hier lundi, le Pr Chems Eddine Chitour a insisté sur la nécessité pour l'Algérie d'aller graduellement vers les énergies propres, dont l'hydrogène vert et de préparer sa transition énergétique pour 2030, en limitant la surexploitation des énergies fos-

siles, qui sont en continuel déclin, en plus de leur impact négatif sur l'environnement. «L'hydrogène est actuellement le combustible propre de substitution stratégique des prochaines décennies face aux problèmes liés à la crise actuelle de l'énergie, et aux émissions de gaz à effet de serre», a-t-il indiqué, mettant en avant la nouvelle approche de l'Union européenne pour développer l'hydrogène vert.

Intervenant lors d'un workshop co-organisé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, sous le thème «développement de la filière de l'hydrogène et son potentiel pour la transition énergétique», le ministre de la Transition énergétique a mis en avant la stratégie d'ensemble adoptée par les pays de l'UE avec un consensus pour la mobilisation de 300 milliards d'euros consacrés au plan hydrogène.

«L'objectif était de réduire les émissions de carbone de l'économie de l'UE et d'atteindre une neutralité carbone en 2050», a poursuivi le Pr Chems Eddine Chitour.

Soulignant la nécessité pour l'Algérie de rattraper le train du progrès, en misant sur un plan renouvelable vert, le ministre de la Transition énergétique a fait savoir que ce workshop était justement le début de la recherche appliquée dans ce domaine, après la capitalisation des données importantes sur cette filière avec une centaine de chercheurs à travers tout le pays.

Rabah Mokhtari

Réaliser le décollage économique

L'Etat mise sur l'investissement touristique

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Ali Boughazi, a affirmé avant-hier depuis la wilaya de Chlef, que l'Etat mise sur l'investissement touristique et la numérisation du secteur afin de réaliser un véritable décollage de l'économie et du développement.

«L'encouragement de l'investissement touristique et l'amélioration de la gestion du secteur à travers la numérisation, s'inscrivent dans le cadre des efforts de l'Etat en vue de concrétiser un décollage aussi bien de l'économie que du développement, ce qui aura une incidence positive sur le volet social», a indiqué M. Boughazi en marge d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Chlef.

Soulignant que l'Algérie dispose des potentialités de relance et de décollage de son économie et de son développement, le ministre a fait savoir que l'encouragement de l'investissement, la facilitation des procédures à tous les niveaux et la numérisation s'inscrivent dans le cadre de la bonne gestion et de la transpa-

rence. Cette vision globale de relance au plan économique et de développement est à même d'avoir un impact positif sur l'aspect social de la population, a ajouté M. Boughazi.

Pour le ministre, «l'Algérie Nouvelle se construit par les bras de ses propres enfants à travers un investissement sérieux dans tous les secteurs et l'adaptation aux évolutions technologiques et numériques, d'autant qu'elle dispose d'Ecoles supérieures, d'Universités et de compétences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur».

Plaidant pour la valorisation des atouts touristiques dont recèle le pays, à travers la promotion de différentes régions et la formation de la main-d'œuvre qualifiée, le ministre a mis l'accent sur la qualité des prestations dans lesquelles il faut prendre en compte les standards mondiaux pour pouvoir drainer les touristes nationaux et étrangers. M. Boughazi a évoqué au passage les zones d'extension touristique (ZET) «dont les travaux de certaines ont été lancés alors que d'autres connaissent des obstacles et des problèmes

d'ordre juridique», assurant que son secteur s'attèle à les aplanir.

Au titre de sa visite dans la wilaya de Chlef, le ministre du Tourisme a inauguré deux (02) structures renforçant la capacité d'accueil touristique, à savoir l'hôtel Hadeif (4 étoiles) d'une capacité de 96 lits et le restaurant «Aqua number one».

Au centre-ville de Chlef, le ministre s'est rendu à l'hôtel Mirador où il s'est enquis du respect du protocole sanitaire et a écouté les préoccupations de plusieurs opérateurs économiques, s'engageant à les prendre en considération.

A l'occasion, M. Boughazi a inspecté le projet de réalisation de l'hôtel Tigza situé à la daïra de Beni Haoua et suivi un exposé sur le projet de la plage intelligente, conçu par trois jeunes de la wilaya.

Une initiative saluée par le ministre, d'autant qu'elle est principalement basée sur la technologie pour l'amélioration des prestations touristiques.

Manel Z.

ÉNERGIE

Exportations gazières

Un bond appréciable durant le premier trimestre 2021

Un bond appréciable a été enregistré dans les exportations gazières durant le premier trimestre, a indiqué, hier mardi, la Sonatrach dans un communiqué. «En dépit d'un contexte sanitaire particulier lié à la prolongation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), les exportations gazières de l'Algérie ont enregistré une nette hausse au premier trimestre 2021 grâce à l'augmentation de sa production combinée au renforcement de la demande de ses clients», lit-on à travers ce communiqué, soulignant qu'avec cette performance, l'Algérie maintient sa position de premier fournisseur de gaz sur ce marché stratégique.

La première destination des dites exportations gazières, a noté la même source, est l'Italie avec un volume total de 6,4 milliards de mètres cube (m³), soit, a poursuivi la même source, une progression de 109% par rapport à 2020. Consolidant ainsi la position de l'Algérie de deuxième fournisseur de gaz de l'Italie avec des parts de marché à 35% contre 16% durant la même période de 2020.

La péninsule ibérique (Espagne et Portugal), reste en deuxième position avec, a ajouté la Sonatrach dans son communiqué, un volume exporté à la période indiquée, de 4,3 milliards de m³. Soit une progression de 122% par rapport à la même période de 2020, ce qui représente, a encore poursuivi la même source, une part de marché de plus de 47% contre seulement 21% durant le premier trimestre 2020.

Outre l'Italie et la péninsule ibérique, les exportations gazières, note encore la même source, ont atteint d'autres marchés historiques de Sonatrach en Méditerranée et également des pays asiatiques comme la Chine et le Bangladesh. «Ces réalisations ont été confirmées par des sources spécialisées mettant en avant l'augmentation de l'offre à partir de l'Algérie qui a permis de satisfaire une demande gazière européenne très soutenue», a-t-on observé de même source. Au mois de février dernier, rappelle-t-on, l'Algérie avait dépassé la Russie en matière des exportations gazières vers l'Italie où l'offre de gaz avait enregistré un dépassement inhabituel de l'Algérie sur la Russie. Une hausse des exportations intervenue après un repli des volumes exportés fin 2020, via les différents gazoducs reliant notre pays au sud de l'Europe avec des baisses de 15 à 30% vers l'Italie et d'un quart environ vers l'Espagne.

En 2020, rappelle-t-on encore, l'Algérie avait exporté vers l'Italie un volume de gaz de 14,8 milliards de mètres cubes, soit une progression de 12% par rapport à 2019. Alors que vers l'Espagne, le volume exporté, à la période considérée, était de 9,6 milliards de mètres cubes, dont une partie est destinée au Portugal, soit une part de marché de plus de 29%.

R.M.

BRÈVE

Provocations et incitation à la violence

Une représentation diplomatique étrangère derrière un réseau à Alger

La direction générale de la sûreté nationale a annoncé hier la mise hors état de nuire d'un réseau de malfaiteurs spécialisé dans les discours de haine et provocateur et l'incitation à la violence lors du mouvement populaire à Alger. En effet, huit personnes âgées entre 26 et 60 ans ont été arrêtées cette semaine à Alger où «le réseau agissait sous la couverture d'une association culturelle étrangère non agréée sise à Bab El-Oued». L'affaire traitée par les éléments de la division Ouest de la police judiciaire dépendant de la sûreté de la wilaya d'Alger a révélé que les mis en cause «produisaient des pancartes et autres contenant des discours et des slogans provocateurs à utiliser lors des marches des vendredis et des mardis». La bande était équipée de moyens technologiques innovants permettant même la production de films documentaires et autres visant la déstabilisation du pays. Aussi, les moyens mis par la justice à la disposition des enquêteurs ont permis de dévoiler dans une banque à Alger un financement étranger au profit de ladite organisation et ses éléments. Le financement émanait également selon la même source d'une «grande» représentation diplomatique étrangère à Alger et ce, sans citer son nom. Des informations qui auraient été confirmées par les personnes arrêtées lors de leur interrogatoire.

L'opération de grande envergure menée par les services de police encadrés par les procureurs de la République près les tribunaux de Bab El-Oued et de Sidi M'Hamed a, également, permis la saisie de 677 pancartes imprimées, sept unités centrales pour des outils informatiques, trois scanners, 12 imprimantes et une caméra numérique sophistiquée.

L'enquête se poursuit.

R.Z.

Commerce

La loi des spéculateurs

Tous les produits de première nécessité sont confrontés à une hausse des prix que rien ne justifie d'autant que le marché en abonde. La hausse injustifiée qui se déclare brutalement n'a aucun justificatif si ce n'est l'absence des agents représentatifs de l'État. Cette hausse des prix que rien ne justifie depuis le début du Ramadhan est visible sur les étagères.

Partout, c'est la même image de commerçants spéculateurs, font savoir les consommateurs. Elle se situe principalement chez les détaillants qui, de tout temps, imposent leur loi aux agents de contrôle des structures du ministère du Commerce. Ce constat résulte du terrain que ce soit celui des grandes surfaces ou des magasins du détail. Des enquêtes ont été menées par ce ministère ces dernières semaines dans différentes régions du pays dont la capitale.

Ce fut notamment le cas Alger, Oran, Constantine, Annaba et bien d'autres concentrations de populations. Les sanctions prises à l'issue de nombreuses descentes sur le terrain n'ont pas été dissuasives. Comme le précise sur les lieux cette même institution de la Direction de la protection des consommateurs. «Nous retraçons tout le circuit de distribution et contrôlons en continu le marché. Cela nous a permis de conclure que c'est au niveau des commerces de proximité et de l'informel que la hausse est la plus significative et non justifiée», confie Abdelmadjid D., cadre à la Direction de la protection des consommateurs auprès du ministère chargé du commerce. Il est dit qu'en réponse à ces pratiques de hausse



«C'est au niveau des commerces de proximité et de l'informel que la hausse est la plus significative et non justifiée». (Photo: DR)

de prix injustifiée, le ministère a renforcé ses contrôles dans les marchés. La même institution rappelle qu'à travers les descentes que ses équipes mènent sur le terrain, elle rappelle dans un premier temps, les textes qui régissent le commerce et prennent, dans un deuxième temps, les mesures adéquates face aux irrégularités constatées. «Dans l'incapacité de justifier les prix affichés ou à défaut de pièces justificatives de provenance des produits, des mesures ont été prises par les agents du ministère à l'encontre de ces commerçants. Convoqués au niveau du ministère, ces détaillants font l'objet d'enquêtes qui, pour la plupart, ont découlé sur l'application stricte de la loi», précise un des responsables. Le ministère chargé du commerce indique que les résultats d'une enquête sur la situation de la production locale indiquent la présence d'un «stock disponible en produits alimentaires non encore écoulé». Dans la région de Blida, l'approvisionnement ré-

cent a permis une baisse du prix de la semoule et de l'huile ainsi que de la pomme de terre. Il y a eu également la mise en relation des opérateurs de la région avec de nombreuses autres. La finalité est de régler les perturbations enregistrées sur la disponibilité de ce stock. Au titre de premier impact, nous en avons enregistré un au niveau du prix de la pomme de terre. Il faut dire que tous les ans, sans avoir à essayer de fortes intempéries telles que celles vécues par intermittence récemment dans le pays, les habitants de différentes régions du Nord subissent les conséquences de certains travaux de bricolage des services des travaux publics. Particulièrement ceux où ont été réalisées sur ordre de service des structures de l'Etat comme les travaux publics ou autres institutions de la République. Les mesures de protection ou remise en état des infrastructures réalisées se sont avérées insuffisantes pour, en cas de pluie orageuse, espérer contenir la furie des eaux boueuses. Ce

qui n'a pas incité, pour autant, les gestionnaires des communes et autres services des Travaux publics à veiller au grain. La toute dernière ville à avoir vécu les affres de ces sinistres est la 4^{ème} ville du pays. Cette dernière semaine, nombre d'habitations, quartiers et cités ont été déclarées sinistrées parce que confrontées avec leurs occupants aux périls des inondations. Il y a aussi cette manière d'agir en dilettante qui ne permet pas d'attirer l'attention sur les risques auxquels les familles sont confrontées et d'être emportées par des eaux si elles ne prenaient pas les mesures qui s'imposent. C'est la même situation que l'on a relevée à Skikda qui a vu la moitié de ses basses habitations dévastées à moitié sous la pression des inondations. Comme à Annaba, il faut dire qu'à ce jour et malgré le nombre d'années, elles sont nombreuses les communes chefs-lieux de daïra qui ne bénéficient pas d'un réseau sanitaire digne du nom. Depuis l'avènement des différentes directions de wilaya, il n'y a pas de politique d'aménagement des sites urbains. Bien que chefs-lieux de daïras, plusieurs de ces institutions n'ont pas été intégrées dans la politique de développement local. Cette dernière fin de semaine, les principaux acteurs de la direction des travaux publics de gestion des risques et catastrophes de lancer des travaux d'urgence, en attendant que la circulation reprenne normalement.

Durant leur descente sur les lieux, le directeur de cette institution a effectué une étude avec les autorités locales sur la nécessité d'ériger une digue de protection des habitants pour faciliter l'évacuation normale des eaux puisque les ponts à l'entrée de la ville existent déjà.

Djabali A.

BRAHIM MERAD

Recensement des zones d'ombre

L'opération se poursuit

En déplacement dans la wilaya de Blida, le Chargé de mission à la Présidence de la République M. Brahim Merad, a indiqué que l'opération de recensement des zones d'ombre, à travers les différentes wilayas, se poursuit et ce, en application aux directives et des instructions du président de la République.

«A ce jour, nous avons recensé 15.044 zones d'ombre abritant huit millions d'âmes, et les opérations de recensement de ces zones d'ombre à travers la totalité des wilayas, se poursuit toujours», a déclaré Brahim Merad, en marge de l'inspection de projets de développement en cours de réalisation, au niveau d'un nombre de zones reculées de Blida. Il a signalé la tenue, après le parachèvement de cette opération de recensement, d'une «rencontre avec les représentants de la presse nationale pour les informer de toutes les nouveautés concernant ce dossier, dont le suivi est assuré par le président de la République en personne», a-t-il affirmé. S'agissant des critères fixés pour le classement de ces zones, le même responsable a soutenu que «toute région dénuée des moindres conditions de vie et accusant un manque en routes, en voies d'accès, et en matière de raccordement aux réseaux d'électricité, de gaz, et d'alimentation en eau potable (AEP) sera classée zone d'ombre», a-t-il fait savoir. Le Chargé de mission à la Présidence de la République a, par ailleurs, souligné l'inscription de sa visite à Blida au titre de la série de visites effectuées, par lui, dans différentes wilayas, en vue de «prendre contact avec les populations de ces régions, écouter leurs doléances et les rassurer quant à la détermination de l'Etat à changer, au mieux, leurs conditions de vie», a-t-il indiqué. A l'entame de sa visite, M. Merad a suivi un exposé sur le premier bilan de la wilaya concernant la prise en charge des zones d'ombre à son niveau au nombre de 383, outre un exposé des projets programmés pour l'amélioration des conditions de vie des populations de ces zones. Il s'est, par la suite, rendu au niveau d'un nombre de ces zones, dans les communes de Blida, Ben Khelil et Boufarik. Pour rappel, le chargé de mission à la Présidence de la République a expliqué auparavant que la politique des zones d'ombre visait la régularisation de la situation de toute une population, assurant que tous les départements sectoriels sont impliqués pour réaliser ses aspirations en concrétisation de la forte volonté du président de la République d'opérer le changement escompté au profit des habitants de ces zones en améliorant leurs conditions de vie. Avant la wilaya de Blida, M. Merad s'est également rendu dans les zones d'ombre de Beratla et Sidi Abderrahmane où il a suivi un exposé sur les projets de développements inscrits au profit de ces agglomérations isolées pour le raccordement des centaines de foyers au réseau d'électricité et l'aménagement de 3,5 km de piste en faveur de six cent habitants dans ces régions.

Moncef Redha

Flambée des prix des produits agricoles

«Le marché se stabilisera dans les jours qui suivent», estime M. Hamdani

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural œuvre à assurer l'approvisionnement du marché national en différents produits de saison et ce, afin de mettre un terme aux spéculations sur certains produits agricoles, notamment la pomme de terre.

Le ministre de l'Agriculture, Ahmed Hamdani a déploré avant-hier lors d'une visite inopinée à un point de vente direct implanté à Bab El-Oued, la spéculation dont ont fait l'objet certains produits agricoles de large consommation, à l'instar de la pomme de terre, ne trouvant aucune justification à la hausse du prix de ce produit.

A l'occasion, M. Hamdani a assuré que son département ne cessera d'intervenir en approvisionnant le marché, notamment avec des opérations de déstockage comme celle effectuée dimanche dernier sur la pomme de terre. Ces opérations de déstockage ont pour objectifs de «casser la spéculation» qui est, selon lui, «un fléau que chacun doit combattre à son niveau».

Il a rappelé que son département avait annoncé qu'il allait intervenir en cas de perturbation dans l'approvisionnement du marché en certaines denrées afin d'«équilibrer» et as-

surer la stabilisation des prix, que ce soit concernant la pomme de terre, les viandes blanches ou tout autre produit.

En outre, M. Hamdani a tenu à indiquer que le ministère de l'Agriculture a ouvert plus de 500 points de vente directs à travers l'ensemble du territoire national dans le but d'assurer aux citoyens «des produits de qualité appréciable à des prix accessibles». S'ajoute à cela la mise en place d'une plate-forme numérique, en l'occurrence «El Firma» afin qu'ils puissent localiser ces points de ventes.

Le ministre a prévu, de plus, qu'à la faveur de l'entrée sur le marché de produits de saison, telle que la pomme de terre, et la poursuite des actions de régulation entreprises par son département, «le marché se stabilisera dans les jours qui suivent».

Sur la flambée des prix de la pomme de terre le directeur général de l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (Onilev), Mohamed Kharroubi, a précisé dimanche passé que cette état de fait est dû aux mauvaises conditions météorologiques qui ont entravé les récoltes et au monopole exercé sur la pomme de terre. «Les intempéries enregistrées dans certaines régions produc-

trices de pomme de terre comme Mostaganem, Skikda, Annaba et El Tarf ont retardé les récoltes», a-t-il ajouté.

S'exprimant en marge de la mise sur le marché de 500 tonnes de pommes de terre au niveau du point de vente de Bab El-Oued (Alger), le directeur général de l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes (Onilev), Mohamed Kharroubi, a indiqué que ces opérations permettront de vendre la pomme de terre directement aux citoyens entre 40 et 50 DA/kg.

Les quantités de pomme de terre déstockées sont mises sur le marché à travers les points de vente directe relevant du ministère de l'Agriculture et répartis sur l'ensemble du territoire national, ainsi qu'à travers les marchés de gros et de détail.

Par ailleurs, M. Kharroubi a révélé qu'une opération de déstockage des viandes blanches est en cours en vue de leur commercialisation au niveau des points de vente relevant l'Office national des aliments du bétail (Onab) à un prix de 280 DA/kg. De même qu'une opération de mise sur le marché de l'ail est en cours, ajoute le même responsable.

Manel Z.

INFO EXPRESS

Tipasa Revivification de traditions anciennes ancrées chez la famille tindoufie

Le mois sacré du Ramadhan est la période par excellence où sont revivifiées des traditions socioculturelles diverses profondément ancrées chez la famille tindoufie.

Outre le volet spirituel et religieux, les signes de solidarité et d'entraide sont très visibles, beaucoup plus que durant le reste de l'année, en ce mois de piété et de ferveur qui est accueilli, tout comme ailleurs aux quatre coins du pays, par l'inévitable renouvellement des ustensiles pour la garniture de la table de l'Iftar (repas de rupture du jeûne).

Durant tout le mois du Ramadhan, les ménagères s'affairent savamment à la préparation de l'incontournable «Hrira», ou «H'sa», comme l'appellent certains, une soupe à base de blé concassé, sans laquelle ne peut être conçue le repas d'Iftar, assure Mme Fatma Benyoucef de l'association Hassiba Benbouali pour le patrimoine. Un plat qui est préparé à base de blé local, qui est fumé juste après sa moisson, puis concassé, donnant lieu à des grains de «Mermez» qui est le secret même de son goût singulier.

Agence

Tipasa

Arrestation d'une bande de 8 malfrats impliqués dans le trafic de drogue



Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, et suite aux informations collectées par nos services selon lesquelles un groupe de personnes promouvait et proposait à la vente des substances psychotropes, au niveau des quartiers de la ville de Tipasa, et après avoir préparé un mandat de perquisition du tribunal compétent, un plan de sécurité a été élaboré à l'effet de tendre une embuscade pour

mettre hors d'état de nuire les membres de ce gang. Les éléments de l'autorité sécuritaire de la police judiciaire ont géré avec fermeté pour mettre un terme d'une manière finale à cette bande qui écumait la région.

Les services de sécurité de la wilaya de Tipasa et la brigade anti-drogue, ont procédé à l'arrestation de 8 suspects, ainsi que les objets saisis en leur possession :

-1.315 comprimés hallucinogènes de type Brigabaline et rivotril.

-Une somme d'argent esti-

mée à sept mille dinars algériens.

-Voiture de tourisme utilisée dans le processus de promotion.

-Arme blanche de taille moyenne.

Un procès a été mené contre les suspects concernant le cas de promotion, transport, recel,

courtage et commerce de substances psychotropes dans le cadre d'un groupe criminel organisé tout en faisant obstruction aux tâches des huissiers de justice. Ces malfrats auront à répondre de leur crime devant le parquet régional compétent.

Mohamed El Ouahed

Poursuite du recensement des zones d'ombre à l'échelle nationale



Le Chargé de mission à la Présidence de la République, Brahim Merad, a indiqué lundi à Blida que l'opération de recensement des zones d'ombre, à travers différentes wilayas, se poursuivait, en application des instructions du président de la République. (Photo > D. R.)

Journée nationale des SMA : renforcer la place de l'organisation des scouts musulmans



L'institution par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, du 27 mai (date d'exécution du chahid Mohamed Bouras) comme Journée nationale des scouts musulmans vient «renforcer» la place de l'organisation des scouts et «mettre en valeur» son rôle dans l'éducation des jeunes, a estimé lundi le commandant général des Scouts musulmans algériens (SMA), Abderrahmane Hamzaoui. (Photo > D. R.)

Campagne nationale anti-Covid : appel à un partenariat avec la société civile



Un appel à un partenariat avec les organisations de la société civile, pour la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur les gestes barrières pour contenir la propagation de la pandémie de la Covid-19 en Algérie, a été lancé par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, la délégation de l'Union européenne (UE) en Algérie et le Programme des Nations unies pour le développement en Algérie (PNUD), indique lundi un communiqué du PNUD. (Photo > D. R.)

Relizane

Etat déplorable des chaussées et des routes à la cité Chemerik

Les habitants de la cité Chemerik, située au niveau de la périphérie, de Relizane se plaignent de l'état déplorable des chaussées et routes qui accusent un degré de déficit en matière d'entretien et de maintenance, les citoyens et les automobiles en particulier rencontrent d'énormes difficultés pour circuler sur la majorité des routes et ruelles, la circulation est devenue impossible, en raison de la vétusté des voies de circulation. Un état

de dégradation avancé, caractérisé par des nids de poule, crevasses profondes, trottoirs défoncés, bordure de trottoir abimées, avaloirs démunis de couvercles, absence des programmes d'aménagement et de bitumage des routes et de rénovation, malgré les maintes réclamations soulevées par les habitants de la cité mais en vain. Les rues ressemblent à tout sauf à des routes et offrent une image qui ne réjouit personne,

surtout pas les automobilistes, même certains chauffeurs de taxi refusent de transporter les clients vers la cité en question vu l'état déplorable des routes. A ce titre, les habitants de la cité susmentionnée sollicitent l'intervention des autorités locales afin de mettre fin à ce problème, d'autant plus qu'on est dans la saison du printemps, et les pluies aggrave de plus en plus la situation des routes.

N.Malik

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 54 78 67
CCP : 170 280 18 clé 90

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulante) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant
vous le rendra.

MOB : 0782519683

Accidents : 11 morts et 738 blessés depuis le début du Ramadhan



Onze (11) personnes sont décédées et 738 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus à travers le territoire national depuis le début du mois de Ramadhan, soit en six jours, indique lundi un bilan de la direction générale de la Protection civile (DGPC). (Photo > D. R.)

Palestine : conditions de détention «graves» des Palestiniens dans les prisons israéliennes

Le Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes a mis en garde, dimanche, contre la «gravité» des conditions endurées par les prisonniers palestiniens dans les geôles d'occupation israélienne et la poursuite des violations «flagrantes» de leurs droits, à la lumière de la propagation de la pandémie de Covid-19.

Citée par l'agence palestinienne de presse Wafa, la Ligue des Etats arabes a dénoncé dans un communiqué, l'absence de conditions de santé adéquates à l'intérieur des centres de détention, et également des outils de protection nécessaires pour empêcher la propagation du nouveau coronavirus.

Elle a appelé les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève et les institutions internationales concernées, à poursuivre leur rôle et leurs actions concernant les détenus arabes et palestiniens dans les prisons d'occupation israélienne, et à renforcer leur soutien à l'application des règles du droit international pour protéger les droits des prisonniers, surtout au cours de la crise épidémique, et les exigences des Conventions de Genève à cet égard. La Ligue arabe a souligné la nécessité d'une action internationale urgente et de pression pour forcer les autorités d'occupation à respecter les règles du droit international en assurant la protection nécessaire et la libération «immédiate aux prisonniers», faisant état de quelque 367 détenus ont été testés positifs pour le virus depuis le déclen-



■ En dépit de la pandémie, les forces d'occupation israéliennes ont intensifié les incarcérations arbitraires contre les Palestiniens. (Photo : D.R)

chement de la pandémie depuis mars 2020. En dépit de la crise pandémique, les forces d'occupation israéliennes ont intensifié ces deux dernières années les campagnes d'arrestations arbitraires contre les palestiniens. Selon

la même source, plus de 4.000 prisonniers palestiniens souffrent de conditions de détention difficiles, notamment de négligence médicale, de refus de visites familiales, d'isolement cellulaire, et de cellules surpeuplées. De

plus, la majorité des prisonniers palestiniens sont soumis à une forme de torture psychologique et de mauvais traitements tout au long du processus d'arrestation et de détention.

R.R

Le Maroc commande 13 drones turcs, le régime rattrapé par la guerre au Sahara occidental

Le Maroc a commandé des drones turcs Bayraktar TB2 pour renforcer son arsenal militaire, au moment où le régime continue de verser dans le déni de la guerre qui sévit au Sahara occidental depuis qu'il a rompu le cessez-le-feu il y a plus de cinq mois, ont rapporté plusieurs médias.

Le journal «Africa Intelligence» a révélé que le Maroc a acquis 13 drones Bayraktar TB2 pour un montant de 70 millions de dollars. La même source a affirmé également que le Maroc recevra également «4 stations de contrôle au sol et un système de simulation pour drones».

Par ailleurs, une page appartenant aux forces armées royales (FAR) Maroc a expliqué que le Royaume recevra les drones dans un an.

Ainsi, la réalité du terrain au Sahara occidental est en train de rattraper le Maroc qui s'efforce de dissimuler la guerre qui fait rage dans la région et même dans certaines localités relevant du Royaume. En effet, en menant son agression militaire du 13 novembre 2020, ciblant des civils sahraouis qui manifestaient pacifiquement à proximité de la zone tampon d'El Guerguerat, dans le sud-ouest du Sahara occidental, le Maroc a réveillé l'un des plus



vieux conflits d'Afrique. Et cette opération menée en violation du cessez-le-feu de l'ONU, a conduit au déclenchement de la guerre au Sahara occidental. Dimanche, le secrétaire général du ministère sahraoui de la Sécurité et de la documentation, Sidi Ougal, a assuré que le régime marocain avait fait appel à ses alliés après les grandes difficultés qu'il a rencontré sur le terrain, précisant que le drone ayant ciblé dernièrement le chef de la gendarmerie sahraouie, Dah El Bendir était un drone

israélien. Selon Sidi Ougal, le Maroc a commencé à utiliser des drones dès la reprise du conflit armé entre le Front Polisario et le Royaume du Maroc. Cela n'altère en rien la détermination de tous les Sahraouis à défendre la patrie. «L'armée sahraouie saura s'adapter aux nouvelles armes introduites par l'occupant marocain sur le terrain», a assuré Sidi Ougal, rappelant la volonté inébranlable du peuple sahraoui d'aller vers l'indépendance. «D'un autre côté, l'usage des drones est une preuve qu'il

existe bien une guerre au Sahara occidental contrairement à ce que soutient le régime marocain qui parle de simples accrochages», a-t-il signalé. «L'armée marocaine est enterrée dans les trous et les grottes au Sahara occidental et n'est pas en mesure de mener cette guerre, ce qui explique le recours à une technologie pour compenser sa faiblesse», poursuit-il.

Il a évoqué, en outre, la défaite essuyée par le Maroc pendant la première guerre de libération, notant qu'après la signature de l'accord de cessez-le-feu en 1991, le Maroc avait libéré 66 détenus sahraouis, tandis que le front Polisario avait libéré 6.000 militaires marocains dont un officier et deux pilotes. «Si ce n'était l'implication de la France, la question de la colonisation du Sahara occidental aurait été réglée», a-t-il avancé, par ailleurs.

Selon lui, «la France est impliquée dans le conflit depuis longtemps et son implication n'est pas que diplomatique. Il s'agit aussi d'une présence sur le terrain». La présence israélienne et française aux côtés de l'occupation marocaine prouve, dira-t-il, que le Makhzen veut aller vers l'escalade au Sahara occidental.

R.R

contribution

Gestion des finances publiques

Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion par la démocratisation des institutions et la réhabilitation de la Cour des comptes

Force est de reconnaître qu'en ce mois d'avril 2021, Sonatrach, c'est l'Algérie et l'Algérie c'est Sonatrach (plus de 98% directement et indirectement des recettes en devises avec les dérivées) et que l'Algérie reste une économie encore de nature publique, renvoyant à l'urgence de profondes réformes structurelles. La lutte contre les malversations et la moralisation de la société sont les conditions sine qua du retour à la confiance et de la croissance.

Il s'agit de réhabiliter la Cour des comptes, consacrée par la Constitution dont l'objectif est de permettre la transparence de la gestion des finances publiques. Mais le véritable contrôle passe par la démocratisation de la société.

1.-La Cour des comptes, une institution stratégique consacrée par la Constitution

La Cour des comptes est régie par l'ordonnance numéro 95-20 du 17 juillet 1995 relative modifiée par l'ordonnance 10-02 du 26 août 2010 qui la charge du contrôle a posteriori des finances de l'Etat, des collectivités territoriales, des services publics, ainsi que des capitaux marchands de l'Etat. La Cour des comptes établit un rapport annuel qu'elle adresse au président de la République, au président du Conseil de la nation, au président de l'Assemblée populaire nationale et au Premier ministre. La loi détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes et la sanction de ses investigations, ainsi que ses relations avec les autres structures de l'Etat chargées du contrôle et de l'inspection. Institution supérieure du contrôle a posteriori des finances de l'Etat, institution à compétence administrative et juridictionnelle, la Cour des comptes assiste le gouvernement et les deux Chambres législatives (APN-Sénat) dans l'exécution des lois de finances, pouvant être saisie par le président de la République, le chef du gouvernement (actuellement le Premier ministre) ou tout président de groupe parlementaire pour étudier des dossiers d'importance nationale. Il est stipulé que la Cour des comptes exerce un contrôle sur la gestion des sociétés, entreprises et organismes, quel que soit leur statut juridique, dans lesquels l'Etat, les collectivités locales, les établissements, les entreprises ou autres organismes publics détiennent, conjointement ou séparément, une participation majoritaire au capital ou un pouvoir prépondérant de décision. Ainsi, la Cour des comptes s'assurera de l'existence, de la pertinence et de l'effectivité des mécanismes et procédures de contrôle et d'audit interne, chargés de garantir la régularité de la gestion des ressources, la protection du patrimoine et des intérêts de l'entreprise, ainsi que la traçabilité des opérations financières, comptables et patrimoniales réalisées. L'ordonnance de 2010 prévoit le pouvoir de consultation de la Cour des comptes dans l'élaboration des avant-projets annuels de loi de règlement budgétaire et cette révision confère au président de la République l'attribution de saisir la Cour des comptes pour tout dossier d'importance nationale dont, en premier lieu, le renforcement de la prévention et de la lutte contre les diverses formes de fraude, de pratiques illégales ou illicites, portant atteinte au patrimoine et aux deniers publics. Car l'apurement des comptes des comptables publics est un acte juridictionnel portant sur l'exactitude matérielle des opérations de recettes et de dépenses portées au compte du comptable public ainsi que leur conformité avec les lois et règlements en vigueur, la red-

dition des comptes, tout comptable public étant tenu de déposer son compte de gestion au greffe de la Cour des comptes en conservant les pièces justificatives qu'il doit mettre à la disposition de l'institution. Le contrôle de la qualité de gestion a pour finalité d'apprécier les conditions d'utilisation et de gestion des fonds gérés par les services de l'Etat, les établissements et organismes publics et enfin l'évaluation des projets, programmes et politiques publiques,

2.- Non maîtrise de la gestion des projets : surcoûts et réévaluation permanente

Je tiens à rappeler une analyse parue au niveau international entre 2007/2008 sur la non maîtrise de la gestion des projets avec des surcoûts et des réévaluations permanentes notamment pour les infrastructures/logements que l'actuel ministre de la justice vient de rappeler. Au-delà des données statistiques qui peuvent être trompeurs, il faut replacer la faiblesse des impacts des projets aux déficiences observées dans le processus budgétaire et les goulets d'étranglement institutionnels qui ont systématiquement entraîné une mauvaise exécution des programmes d'investissement. Toutes ces insuffisances ont abouti à une mauvaise programmation, à la surestimation des dépenses et à de longs retards dans l'exécution. Parmi les carences importantes observées, je cite l'existence d'un décalage entre la planification budgétaire et les priorités sectorielles ; l'absence d'interventions efficaces dues à un morcellement du budget résultant de la séparation entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement (récurrent) ; des passifs éventuels potentiellement importants, des écarts considérables entre les budgets d'investissement approuvés et les budgets exécutés ; et des longs retards et des surcoûts pendant l'exécution des projets, ce qui témoigne de la faiblesse de la capacité d'exécution des organismes d'exécution. Concernant l'exécution, la lenteur dans l'exécution ne s'explique pas seulement par un rationnement de la trésorerie, mais est due à la lourdeur des procédures lourdes qui empêchent la clôture rapide de la période de fin d'exercice pour l'arrêt du budget. Ainsi, la performance est particulièrement mauvaise souvent à toutes les différentes étapes de la formulation, de l'exécution du budget, de l'établissement de rapports et de la passation des marchés, les projets étant extrêmement coûteux où de très importants dépassements de budget ont été constatés au niveau de différents projets. Les nombreuses décisions de projets ne sont pas fondées sur des analyses socioéconomiques où ni le Premier ministre chargé pourtant de la coordination, ni les ministères d'exécution, ni le ministère des Finances n'ont suffisamment de capacités techniques pour superviser la qualité de ces études, se bornant au contrôle financier effectué par le ministère des Finances, le suivi technique (ou physique) exercé par les entités d'exécution étant inconnu ou au mieux insuffisant. Les résultats des projets et programmes ne font pas l'objet d'un suivi régulier, n'existant aucune évaluation a posteriori permettant de comparer ce qui était prévu avec ce qui a été réalisé et encore moins de comparer le coût-avantage ou l'efficacité avec la situation réelle. Selon la banque mondiale et plusieurs études que j'ai dirigé entre 1974 et 2016 pour différents gouvernements, il a été mis en relief que le système des investissements publics comporte plusieurs lacunes. Premièrement, les coûts des projets sont importants. Deuxièmement, la préparation technique du personnel d'exécution et la qualité des projets sont généralement faibles et in-

égales, les projets contribuant ainsi faiblement à l'atteinte des objectifs stratégiques sectoriels. Troisièmement, de nombreuses faiblesses trouvent leur origine dans l'urgence qui accompagne la préparation de projet à cette échelle - non des moindres, la myriade de demandes spécifiques auxquelles les projets sont supposés répondre et le chevauchement des responsabilités entre les diverses autorités et parties prenantes (plusieurs commissions ministérielles et commissions de wilaya dans le cas croissant le pouvoir bureaucratique). La raison de ces distorsions s'explique par les enjeux institutionnels et de gouvernance qui contribuent à des résultats mitigés.

3.-Le véritable contrôle passe par la démocratisation et l'implication de la société

Le contrôle de la Cour des comptes ou de tout autre organisme technique n'est pas une condition suffisante pour avoir un contrôle efficace. Le véritable contrôle passe par des contrepois politiques et sociaux avec l'implication de la société civile, en fait par la démocratisation de la société. Car ce n'est pas une question de lois ou de textes juridiques mais la volonté politique de lutter contre la corruption et la mauvaise gestion. Les textes existent mais existe un divorce avec la pratique, devant uniformiser l'action des institutions de contrôle tant politiques que techniques pour avoir une efficacité globale. L'on devra éviter de verser dans les règlements de comptes, posant d'ailleurs d'une manière objective le problème de la dépénalisation des actes de gestion si l'on ne veut pas bloquer l'initiative des managers qui parfois doivent prendre des décisions au temps réel. Aussi, la problématique posée de l'efficacité de la Cour des comptes et d'une manière générale, toutes les institutions de contrôle, y compris celles des services de sécurité est fonction d'une gouvernance globale rénovée. Si l'on veut lutter contre les surfacturations, les transferts illégaux de capitaux, rendre le contrôle plus efficace, il y a urgence de revoir le système d'information qui s'est totalement écroulé, posant la problématique d'ailleurs de la transparence des comptes, y compris dans une grande société comme Sonatrach. Deux exemples que j'ai vécus. Ayant eu l'occasion de visiter ces structures au niveau international et de diriger en Algérie par le passé (pendant la présidence du feu docteur Amir ex-secrétaire général de la présidence de la République entre 1980/1983), quatre importants audits, celui du contrôle des ambassades, sur les surestaries au niveau des ports et sur l'efficacité des programmes de construction de logements et d'infrastructures des wilayas, en relations avec le ministère de l'Intérieur, et celui de l'Habitat assisté des walis, j'ai pu constater bon nombre de faiblesses dans la gestion avec des surcoûts parfois exorbitants. Par ailleurs, ayant eu à diriger quatre audits avec l'ensemble des cadres de Sonatrach et d'experts nationaux, entre 1974 et 2013 sur cette société, il nous a été impossible de cerner avec exactitude la structure des coûts de Hassi R'mel et Hassi Messaoud tant du baril de pétrole que le MBTU du gaz arrivé aux ports, la consolidation et les comptes de transfert de Sonatrach faussant la visibilité. Sans une information interne fiable, tout contrôle externe est difficile et dans ce cas la mission de la Cour des comptes serait biaisée. Dans les administrations, disons que c'est presque impossible, du fait que leurs méthodes de gestion relèvent de méthodes du début des années 1960 ignorant les principes élémentaires de la rationalisation des choix budgétaires. S'est-on soucié des impacts pour l'optimisation de leurs ac-

tions, du bien être de l'Algérie, du coût de tous ces séminaires, réceptions et études payés en devises mis dans un tiroir, de l'efficacité des institutions relevant de présidence de la République, du premier ministre, des ministères, des wilayas et d'autres institutions comme l'ANP, le Sénat, la cour des comptes, du conseil économique et social du conseil de la concurrence, du haut conseil islamique, sans compter les allocations pour les partis politiques et les milliers d'associations dites sociétés qui disposent d'un important budget. Le fondement de tout processus de développement comme l'ont démontré tous les prix Nobel d'Economie repose sur des institutions crédibles. Il y a lieu d'éviter de vivre éternellement sur l'illusion de la rente permanente. Aucun pays à travers l'histoire ne s'est développé grâce uniquement aux matières premières. Il n'y a de richesses que d'hommes. Le XXI^e siècle sera dominé par l'émergence de réseaux décentralisés, qui remplaceront les relations personnalisées d'Etat à Etat dans le domaine des relations internationales avec l'inévitable transition numérique et énergétique avec le primat de la connaissance. Or, la maladie de tout système bureaucratique rentier sclérosant bloquant toute initiative créatrice, est de créer de nouvelles institutions budgétivores qui se télescopent avec les anciennes et de croire que des lois peuvent modifier la trajectoire de la société qui produit la sphère informelle. Car lorsqu'un Etat veut imposer des normes qui ne correspondent pas à la réalité de la société toujours en mouvement, celle-ci émet de ses propres normes beaucoup plus efficaces que celles du pouvoir car reposant sur la cofinance. Pour l'Algérie, nous avons assisté de 1963 à 2020 à l'impossibilité de dynamiser les exportations des segments hors hydrocarbures malgré les innombrables changements d'organisation sociales et économiques et une dépense monétaire colossale, plus de 960 milliards de dollars d'importation de biens et services uniquement entre 2000/2020 pour une recette en devises ayant dépassé 1000 milliards de dollars : mauvaises gestion, corruption ou les deux à la fois. La léthargie des secteurs productifs, créateurs de valeur ajoutée, moins de 15/20% de taux d'intégration tant pour le secteur public que privé, la rente des hydrocarbures irriguant tout le corps social, trouve son essence dans la mauvaise gouvernance, expliquant le faible taux de croissance et la détérioration des indicateurs macroéconomiques et macro sociaux dont les maladies apparentes du corps social sont l'inflation, le chômage. Se pose cette question stratégique : comment, avec 42 milliards de dollars de réserves de change fin de 2020, environ 20 milliards de dollars fin 2021 selon les projections des institutions internationales, un taux de croissance réel inférieur au taux de croissance démographique, comment créer entre 350 000/400 000 emplois par an entre 2021 et 2025 qui s'ajoute aux taux de chômage actuel ? En résumé, en dehors des querelles partisans stériles, souhaitons que les dirigeants qui seront issus des élections de juin 2021, puissent redonner confiance, rassembler les Algériens, lutter contre la corruption par la bonne gouvernance et faire de l'Algérie un pays émergent. Cela implique une mobilisation générale, tenant compte des différentes sensibilités, source d'enrichissement mutuel, le plus grand ignorant étant celui qui prétend tout savoir. C'est que l'Algérie sera avant tout ce que les Algériennes et les Algériens voudront qu'elle soit.

**Professeur des universités
Expert international
D' Abderrahmane Mebtoul**

Constantine

Inauguration d'une tour de contrôle à l'aéroport Mohamed-Boudiaf

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Kamel Nasri, a inauguré, lundi, une tour de contrôle à l'aéroport international Mohamed-Boudiaf de Constantine, à l'occasion d'une visite de travail et d'inspection dans cette wilaya.

Dotée d'équipements technologiques de dernière génération, cette structure édifée aux normes universelles, en béton armé et charpente métallique sur une superficie de 350 m², est composée d'une tour qui s'élève à une hauteur de 45 mètres et d'un bloc technique qui renferme les salles techniques et les bureaux de l'administration, selon les explications fournies sur les lieux au ministre. Située en haut de la tour et appuyée sur un noyau structural circulaire diaphane en verre afin de garantir un angle de vision optimale, la salle de vigie où s'exerce le contrôle des activités d'aérodrome, s'étend sur une surface de 75 m² et permet d'assurer une meilleure sécurité du trafic aérien et des aéronefs, a-t-on ajouté, notant que cette structure aéroportuaire a été mise en exploitation le 18 février dernier.

«C'est une fierté pour l'Algérie de



disposer de plusieurs aéroports dotés de tours de contrôles réalisées dans le cadre du développement et de la modernisation de la gestion de l'espace aérien national», a déclaré Kamel Nasri, soulignant

que «le pays veille à respecter toutes les consignes de sécurité recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)». Le ministre des Travaux publics et des Transports a fait égale-

ment savoir que «l'Etat accorde une attention particulière au renforcement de sa renommée mondiale dans ce domaine en œuvrant à la réalisation d'infrastructures aéroportuaires conformes aux normes internationales dans le but de fournir une meilleure qualité de service du trafic passager qui repose sur les plans de formation continue des personnels gestionnaires de l'espace aérien national».

Manifestation économique

Tamanrasset entame les préparatifs pour l'Assihar

La wilaya de Tamanrasset a entamé lundi les préparatifs pour la tenue en novembre prochain de l'Assihar, une manifestation économique de dimension africaine. Les préparatifs ont été amorcés par une réunion, en présence des représentants des Chambres de l'agriculture et du commerce, ainsi que des organisations patronales et d'opérateurs économiques, consacrée à la constitution des différentes commissions d'organisation (hébergement, transport, santé, énergie, organisation de l'exposition, etc). L'Assihar 2021 sera une opportunité pour renforcer les capacités du produit algérien à conquérir le marché africain, a affirmé à cette occasion le wali de Tamanrasset, Mustapha Koriche.

Les préparatifs de l'Assihar, qui va s'étaler sur une période d'un mois, permettront d'arrêter un plan d'action des commissions d'organisation en vue de réunir les bonnes conditions d'accueil des participants issues des différentes régions du pays, via les Chambres de commerce et d'Industrie, ainsi que des opérateurs économiques de pays voisins, a-t-on souligné lors de la rencontre.

Les organisateurs travailleront aussi sur les moyens de faciliter le déplacement des caravanes entrant en territoire national via le poste d'In-Guezzam, en prévoyant des points d'approvisionnement en carburant sur l'itinéraire In-Guezzam/Tamanrasset, afin de faciliter l'acheminement des marchandises destinées à l'exposition dans le cadre de l'Assihar, en plus de préparer et d'aménager les sites nécessaires et les espaces suffisants pour l'exposition des différentes marchandises. Ceci, en plus de prévoir des activités culturelles et



touristiques, ainsi que l'organisation de journées d'études et d'ateliers s'intéressant à la dynamisation des échanges économiques et des services avec l'Afrique.

Le représentant de la Confédération algérienne du patronat citoyen à Tamanrasset, Bachir Hadj Brahim, a mis l'accent, pour sa part, sur l'accompagnement des opérateurs économiques dans leurs exportations, selon une approche purement économique contribuant à orienter l'économie nationale vers l'Afrique et dégager de réelles opportunités de partenariat avec les pays du voisinage, voire avec l'ensemble des pays africains.

L'Assihar se présente déjà comme l'opportunité de matérialiser cet accompagnement, à travers des contacts d'affaires directs entre les opérateurs algériens et leurs homologues des pays

participants, a-t-on soutenu. Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Tamanrasset, Abdelkrim Benabdelkrim, a évoqué, dans ce cadre, la question de la «domiciliation bancaire» en vue de faciliter les opérations de transfert de fonds, au titre de la promotion du commerce extérieur en direction de l'Afrique. L'objectif étant aussi de faciliter les opérations d'acquisition de devises pour renforcer l'activité économique vers l'Afrique, en y envisageant l'ouverture de représentations de Banques algériennes, a-t-il ajouté.

Des rencontres se tiendront périodiquement pour l'évaluation de l'avancement dans les préparatifs d'organisation de cette manifestation économique, ont indiqué les organisateurs.

R.R

R.R

INFO EXPRESS

Relizane

Le problème de l'eau perdure

La crise de l'eau qui affecte la localité d'Ouled Ahmed, notamment le quartier de Ksara a des conséquences de plus en plus pénibles sur les conditions de vie de la population. Les villageois continuent de se plaindre du manque accru d'eau potable, et affirment que leurs robinets sont à sec, depuis près de 15 jours, ce qui ne fait qu'accentuer leur angoisse, notamment en ce mois de Ramadhan. Ces derniers subissent non seulement la pénurie, mais également le diktat des vendeurs d'eau à la citerne. «Nous n'avons pas cessé d'interpeller les autorités locales et les services concernés afin de prendre en charge notre doléance, mais en vain», s'exprima l'un des habitants dudit quartier.

Cette coupure d'eau stresse les citoyens qui se disent exaspérés par les désagréments qui en découlent, ne sachant plus à quel saint se vouer. Ces derniers exigent le rétablissement de la distribution d'eau potable, au moins un jour sur deux. De ce fait, les habitants d'Ouled Ahmed interpellent une énième fois les autorités locales afin de solutionner ce sérieux problème qui ne cesse d'endurer.

N.Malik

Ouargla

Les ustensiles en argile refont surface

Cela est incontestablement vrai lorsque le passé nous poursuit sans cesse par ses bons et mauvais souvenirs et le futur fait de rêves ou de projets souvent irréalisables.

Diverses gammes d'ustensiles en argile de fabrication artisanale refont surface à l'avènement du mois sacré du Ramadhan dans les marchés de la ville de Ouargla, à la satisfaction des ménagères soucieuses de perpétuer des traditions séculaires de bon goût. Attachée à ses valeurs culturelles ancestrales liées à la célébration des Maoussem et fêtes, notamment religieuses, la femme ouarglie, à l'instar de celles d'autres régions du pays, s'emploie à marquer ces occasions par des préparatifs à la hauteur de l'évènement.

Pour accueillir le mois sacré, elle commence, outre d'autres actions festives, par la rénovation des ustensiles, en recourant notamment aux objets de terre cuite pour ses multiples vertus culinaires sur la santé humaine, mais aussi pour ses capacités thermiques et réfractaires. Des souprières, des assiettes, des bols, des plats de cuisson de pain, en différents formes et volumes, des bonbonnes et cruches, des braséros, sont autant d'objets de terre cuite très convoités par les ménagères en cette période de Ramadhan, par souci, entre autres délices des repas de Ramadhan, de relever la saveur et le bon goût de la «Chorba-Frik» et d'avoir du pain fait maison de bonne qualité. Des échoppes, bien nichées dans les zones à forte fréquentation, s'adonnent, à chaque Ramadhan, à la vente d'ustensiles variés en argile, mais des commerces pourtant spécialisés dans la vaisselle moderne et les ustensiles haut de gamme, se rabattent à cette activité de vente d'articles de terre cuite traditionnels. Parmi ces échoppes, l'épicerie



d'Ammi Abdou, renforcée durant le Ramadhan par des ustensiles en argile, connaît un rush de ménagères venues dénicher quelques objets nécessaires pour un agréable Ramadhan. Nombreuses d'entre elles, approchées par l'APS, ont été unanimes sur les vertus de cuisson dans des objets et ustensiles en terre cuite, et sur l'interaction des produits naturels produisant une saveur gastronomique singulière, différente des autres mois de l'année. Mme Ahlem, femme au foyer (36 ans) estime que «en plus de les faire cuire à petit feu, préparer ses repas dans des objets en terre cuite leur confère un goût spécial Ramadhan». Abondant dans le même sens, Mme. Meriem (28 ans),

assure qu'elle ne peut résister devant un plat servi dans une souprière en argile purement naturelle, tandis que Oum El-Kheir (59 ans) dit n'étancher sa soif que par une eau servie d'une cruche légèrement imbibée d'huile de cade.

La poterie traditionnelle, un commerce florissant durant le Ramadhan

La demande croissante sur les objets de poterie traditionnelle a largement contribué au développement de ce type de commerce, pratiquement occasionnel, d'articles en terre cuite très convoités par les familles Ouarglies. Hamid, commerçant quinquagénaire, soutient que l'écoulement d'articles de poterie tradition-

nelle, y compris de fabrication tunisienne, sur le marché local a fait le bonheur de certains, car très compétitifs et de qualité par rapport à d'autres produits importés. Ammi Mohamed (73 ans), propriétaire d'un magasin de vaisselle à l'entrée de l'ancien marché de Souk Lahdjar, a indiqué que «le commerce des cruches, souprières et plats pour la cuisson du pain, en argile, prospère durant le mois de Ramadhan, rien que pour le plaisir d'une gastronomie raffinée». Il salue ce regain d'intérêt pour les objets de cuisine traditionnels, partie intégrante du patrimoine culturel et matériel ancestral des algériens.

R.R

Alger

L'institution de la journée du 27 mai Journée nationale des SMA approuvée

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui a présidé, dimanche, la réunion périodique du Conseil des ministres, a approuvé l'institution de la journée du 27 mai, date d'exécution du chahid Mohamed Bouras, Journée nationale des scouts musulmans. «Au terme de la séance, le président de la République a approuvé l'institution de la

journée du 27 mai, date d'exécution du chahid Mohamed Bouras, Journée nationale des scouts musulmans, et ce en vue d'immortaliser les épopées, préserver la mémoire nationale et renforcer la solidarité nationale. Il s'agit aussi d'exprimer la volonté de l'Etat de développer le mouvement éducatif de volontariat qui inculque l'esprit de générosité et de

leadership», a précisé le communiqué de la Présidence de la République. Né le 26 février 1908 à la ville de Miliana, le Chahid Mohamed Bouras est le fondateur des Scouts musulmans algériens (SMA). Il a été exécuté par les forces d'occupation françaises le 27 mai 1941 à Hussein Dey (Alger).

R.R

Alger

Coup d'envoi des festivités du mois du patrimoine 2021

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda a donné, lundi à Alger, le coup d'envoi des festivités du mois du patrimoine 2021, par la visite de Dar El Soltane et la prison de Serkadji. La cérémonie d'ouverture, à laquelle ont pris part le wali d'Alger, Youcef Cherfa, le directeur général de l'Administration pénitentiaire et de réinsertion, Essaid Zerb ainsi que des responsables d'organismes culturels et d'opérateurs économiques, a été marquée par la visite de la citadelle d'Alger, datant de l'ère ottomane. La délégation s'est enquis de l'état d'avancement des travaux de restauration de cet édifice. La délégation s'est également rendu à la prison de Serkadji, construite en

1856 par les colons français sur les lieux d'une ancienne fortification turque située dans la Haute Casbah d'Alger, et qui sera prochainement reconverte en musée dédié à la mémoire nationale. Cette année, le mois du patrimoine revêtira «une dimension économique, car s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle stratégie» de son secteur basée sur «l'investissement dans le secteur et son ouverture sur les fonds privés», a déclaré Mme Bendouda, ajoutant que le patrimoine algérien a besoin d'être protégé et exploité, étant une véritable richesse. Cette exploitation exige «la promotion du tourisme intérieur» qui requiert «des conditions de confort» sur les sites archéologiques à travers

l'implication des opérateurs économiques, a-t-elle précisé, ajoutant que l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC), qui relève de son secteur, veillera à «assurer ces conditions». Dans ce cadre, le directeur de l'exploitation et de la valorisation à l'OGEBC, Nasroune Bouhil a fait savoir que l'office a «achevé l'élaboration des cahiers des charges liés à l'exploitation de constructions et de terres inexploitées situées près des sites archéologiques et lancera prochainement des enchères au profit des opérateurs économiques pour leur exploitation commerciale».

R.R

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 C'est Canteloup
20.40 The Resident
20.55 The Resident
21.05 Chicago Med
23.15 Chicago Med



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.39 Simplissime
20.40 Basique, l'essentiel de la musique
21.05 Laissez-vous guider
23.05 Dans les secrets de l'exposition Napoléon



10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Météo
18.45 Le journal
20.30 Scènes de ménages
21.05 Pékin Express : sur les pistes de la terre rouge
23.20 Pékin express : Itinéraire bis



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Rex
15.05 Le Renard
16.45 Personne n'y avait pensé !
17.10 Questions pour un champion
19.20 Laisser entrer la nature
21.05 La stagiaire
22.35 La stagiaire
23.25 La stagiaire



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



L'after
15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 France / États-Unis
23.20 Jeanfi décolle



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 Raoul Taburin a un secret
21.59 The Head
22.52 Mes jours de gloire
23.34 American Horror Story



18.08 Dans ses yeux
20.29 L'ambassadeur
20.50 Joyeuse retraite !
22.24 Amitiés sincères



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 Notre-Dame de Paris
23.20 Reconstruire Notre-Dame : le chantier du siècle



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.05 Influenceurs : une vie de rêve à Dubaï
23.00 Loft Story, 20 ans après !
23.35 Balance ton post !



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.05 La p'tite librairie
21.40 Fort Boyard
23.10 Fort Boyard



18.44 L'empire des loups
20.16 Hollywood Live
19.56 Action Women
20.50 Steel Country
22.17 John Wick Parabellum



19.45 Arte Journal
20.50 Gluten, l'ennemi public ?
22.15 Tuer l'indien dans le coeur de l'enfant



17.45 Eurosport News
19.30 Beyşehir - Alanya (212,6 km)
21.00 Tennis : Masters 1000 de Monte-Carlo
23.00 Tennis : Masters 1000 de Monte-Carlo
23.00 Eurosport Tennis Club
23.30 Les meilleurs moments

Sélection



Ciné Premier - 22.24 Amitiés sincères

Comédie dramatique de Stéphane Archinard

➔ Foncièrement allergique au mensonge, un papa poule un peu bougon découvre que sa fille chérie et ses deux meilleurs amis lui ont caché certains secrets. Allergique au mensonge, Walter cultive la vérité en amour comme en amitié. Quinquagénaire un brin bourru, un rien grande gueule, il ne se gêne pas pour faire savoir à qui veut bien l'entendre qu'il a un principe : tout se dire, rien se cacher.

Ciné Premier - 20.50 Joyeuse retraite !

Comédie de Fabrice Bracq

➔ Agés de 62 ans, Philippe et Marilou se réjouissent. L'heure de la retraite a sonné ! Ils vont pouvoir profiter pleinement de la vie et surtout réaliser enfin leur rêve : partir s'installer au Portugal, y prendre du bon temps sur la plage et sans horaires à respecter.



Ciné Frisson - 20.50 Steel Country

Thriller de Simon Fellows

➔ A Harburgh, dans l'ouest de la Pennsylvanie. Donald, chauffeur d'un camion d'assainissement, père célibataire d'une adolescente, est séparé de sa compagne.

MOIS DU PATRIMOINE

COUP D'ENVOI DES FESTIVITÉS

La ministre de la Culture et des arts, Malika Bendouda a donné, lundi à Alger, le coup d'envoi des festivités du mois du patrimoine 2021, par la visite de Dar El Soltane et la prison de Serkadj. La cérémonie d'ouverture, à laquelle ont pris part le wali d'Alger, Youcef Cherfa, le directeur général de l'Administration pénitentiaire et de réinsertion, Essaid Zerb ainsi que des responsables d'organismes culturels et d'opérateurs économiques, a été marquée par la visite de la citadelle d'Alger, datant de l'ère ottomane. La délégation s'est enquis de l'état d'avancement des travaux de restauration de cet édifice. La délégation s'est également rendue à la prison de Serkadj, construite en 1856 par les colons français sur les lieux d'une ancienne fortification turque située dans la haute Casbah d'Alger, et qui sera prochainement reconverte en Musée dédié à la Mémoire nationale. Cette année, le mois du patrimoine revêtira «une dimension économique, car s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle stratégie» de son secteur basée sur «l'investissement dans le secteur et son ouverture sur les fonds privés», a déclaré Mme Bendouda, ajoutant que le patrimoine algérien a besoin d'être protégé et exploité, étant une véritable richesse. Cette exploitation exige «la promotion du tourisme intérieur» qui requiert «des conditions de confort» sur les sites archéologiques à travers l'implication des opérateurs économiques, a-t-elle précisé, ajoutant que l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC), qui relève de son secteur, veillera à «assurer ces conditions». Dans ce cadre, le directeur de l'exploitation et de la valorisation à l'OGEBEC, Nasroune Bouhil a fait savoir que l'office a «achevé l'élaboration des cahiers des charges liés à l'exploitation de constructions et de terres inexploitées situées près des sites archéologiques et lancera prochainement des enchères au profit des opérateurs économiques pour leur exploitation commerciale». Pour ce qui est des prestations destinées aux visiteurs, il est prévu «l'ouverture de cafés, de restaurants, de studios de tournage, d'espaces pour les activités culturelles, artistiques, artisanales et touristiques outre des kiosques en bois à l'intérieur des sites», a-t-il indiqué, ajoutant que «plus de 26 sites à travers différentes wilayas sont prêts à l'exploitation», dont le Jardin Dar Aziza et la citadelle d'Alger à la Casbah. Le mois du patrimoine, qui se tient du 18 avril au 18 mai, a pour slogan «Valorisation économique du patrimoine culturel».

R.C.

Patrimoine

Appel à sa préservation et protection contre le pillage

Le Centre des Arts et de la Culture du Palais des Rais (Bastion 23) a organisé, dimanche à Alger, une journée d'information sous le thème «Patrimoine culturel... de la préservation du passé à une alternative économique» et ce, à l'occasion du mois du Patrimoine (18 avril-18 mai), tenu cette année sous le slogan : «La valorisation économique du patrimoine culturel».

Cette manifestation a vu la participation de spécialistes, de professionnels, d'acteurs du secteur et d'entreprises publiques chargées du patrimoine culturel, outre des représentants d'associations actives en la matière.

Les intervenants ont convenu de l'impérative préservation et sécurisation du patrimoine culturel national. Dans son allocution d'ouverture, la directrice du centre, Faiza Rayache a estimé impératif de préserver l'intérêt accordé au patrimoine afin qu'il soit productif et contribue ainsi à l'économie nationale, «d'où la nécessité de mobiliser tous les moyens et de renforcer la coopération commune entre les institutions concernées par la protection du patrimoine dans le but de mettre un terme au «pillage des sites archéologiques». Pour sa part, la représentante des Douanes algériennes, Ryma Chior, a affirmé que le commerce illicite du patrimoine culturel constituait «un crime transfrontalier auquel il faut faire face par la coordination de tous les efforts et la coopération entre les institutions nationales concernées mais aussi avec les organisations internationales». L'intervenante a affirmé que les services des douanes veillent à faire face à ce crime grâce à des mécanismes juridiques nationaux et dans le cadre des conventions internationales à l'instar de la



convention de Nairobi 1977 qui vise à consolider la coopération entre les Etats pour la protection des biens culturels.

Elle a rappelé, dans ce sens, les lois coercitives nationales visant à endiguer le phénomène du vol des pièces archéologiques et le pillage des sites historiques, insistant sur «l'importance de la formation et du professionnalisme en matière de lutte contre ce type de criminalité», et ce à la faveur de l'organisation de sessions de formation au profit des agents des douanes et le renforcement de la coopération entre les services de sécurité sur le terrain.

Dans son intervention, le commandant Medjahid Laaribi a passé en revue le rôle de la Gendarmerie nationale dans la protection du patrimoine, grâce à l'élément humain et aux moyens matériels, ainsi qu'à la formation citant pour exemple l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC).

Il a ajouté que le pillage des biens culturels vient en troisième position après le trafic d'armes et de drogues avec des recettes annuelles mondiales oscillant entre 3 et 5,6 milliards d'euros.

D'autre part, M. Laaribi a mis l'accent sur le non signalement de nouvelles découvertes qu'il a qualifié de «sérieux problème dans l'opération de lutte contre ce crime».

L'intervenante a tenu, en outre, à mettre en avant les efforts de la Gendarmerie nationale dans la lutte contre ce problème, à travers l'organisation de patrouilles terrestres et aériennes pour le contrôle des sites et le suivi des sites électroniques proposant la vente et l'achat de pièces archéologiques, en ce qui concerne les pièces archéologiques volées, soulignant que les pièces de monnaie sont les plus faciles à transporter de par leur poids.

Dans son document, le représentant de la Sûreté nationale, Moulai Achour, a rappelé le rôle de son institution dans la lutte contre ce crime qui touche à l'histoire et l'identité du pays, soulignant, dans ce sens, que la sécurité nationale avait créé des équipes spécialisées pour s'acquitter de ce rôle dans les zones frontalières et les grandes villes où se trouvent les musées nationaux. Evoquant la question de la formation, le même

intervenante a mis en avant les efforts consentis par la police dans la lutte contre la cybercriminalité et ce à travers la création de cellules de veille dans les wilayas, en vue du suivi des activités de trafic du patrimoine, relevant les efforts consentis au niveau de la coopération internationale et l'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre la criminalité transfrontalière.

De son côté, Mme Saida Kacher, représentante du Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPAH), a souligné le rôle du centre dans la formation et la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi que certains plats traditionnels afin de les promouvoir et de les classer par l'Unesco patrimoine mondial. Insistant sur l'importance de réconcilier le citoyen avec son environnement, son histoire et son passé, la même intervenante a mis l'accent sur l'impérative formation dans le domaine du patrimoine et l'enseignement des méthodes et procédés de traitement des nouvelles découvertes.

R. C.

Retour sur le parcours de l'artiste

Naima Ababsa, digne représentante de la chanson algérienne

L'artiste musicienne et chanteuse andalouse et de la variété algérienne, Naima Ababsa, décédée dimanche à Alger, à l'âge de 58 ans des suites d'une longue maladie, aura été une digne représentante de la chanson algérienne dans la diversité de ses genres, vouant sa vie à l'enrichissement et à la promotion de la Culture algérienne. Issue d'une famille d'artistes, Naima Ababsa a marqué la scène artistique algérienne par ses prestations remarquables en participant à plusieurs manifestations culturelles dédiées à la musique en Algérie et à l'étranger, à l'instar des festivals, arabe de Djemila à Sétif et Orientalys

de Montréal, ainsi que plusieurs concerts comme celui de Bercy à Paris.

Chanteuse et instrumentiste de renom, Naima Ababsa excellait au piano et dans l'interprétation de chansons de son répertoire ainsi que d'autres issues de la variété algérienne dans ses différents registres qu'elle reprenait après les avoir enrichies et qu'elle se réservait d'interpréter particulièrement lors des fêtes familiales et autres cérémonies. Forgeant son immense succès à force de concerts et de tournées, la défunte était plus attirée par la scène que par les enregistrements de ses chansons dans les studios, favorisant

ainsi le contact avec le public qui l'avait vite adoptée pour son savoir-faire et son métier d'artiste, un précieux héritage de son père, Abdelhamid Ababsa (1918-1998), icône de la chanson populaire et berbère, qui a marqué la musique algérienne pendant près de 40 ans et qui, avec sa femme, également chanteuse dans un orchestre populaire, ont fondé une famille d'artistes, avec Fella sa sœur, devenue star internationale de la chanson, ses frères musiciens, Nadjib notamment, ou encore sa nièce Shérin qui a intégré son orchestre. «Ha Chaoui», «Li Bghak Bghih», «Ya Dzair», «Mazalni ala didani» ou encore «Ya

khti» et 18 chansons d'un Album de variétés, sorti en 2017, conçu dans les genres, naïli, assimi, tergui, sahraoui et berbère dont «Hizia», célèbre chanson héritée de son père, sont quelques-uns des titres entonnés par la voix suave, présente et étoffée de la défunte inscrits dans le grand répertoire de la chanson algérienne. Fervente défenseuse de la chanson traditionnelle et populaire, Naima Ababsa aura voué toute sa vie à l'enrichissement et à la promotion de la Culture algérienne, elle aura laissé un legs important que les jeunes générations pourront reprendre et méditer.

R. C.

Coton Sport-JSK, un duel sous 42°

Les gaffes de la CAF continuent

→ Cet après-midi, la JS Kabylie affrontera, sous une chaleur torride (42°), l'équipe camerounaise du Coton Sport.



■ Coton Sport-JSK sous 42°, pas évident pour les Algériens. (Photo : D. R.)

Une dernière cartouche à utiliser sur le terrain adverse du stade Roumdé Adja de Garoua, à 17h (heure algérienne). Il s'agit d'un duel en plein soleil pour sauver les couleurs et poursuivre sa route vers les quarts de finale de la Coupe de la Confédération africaine de football, le carré de la coupe que la JSK espère concrétiser cet après-midi.

Quelles sont ses chances ?

Le coach français Lavagne connaît bien la région pour avoir déjà entraîné le Coton Sport durant quatre années. Les joueurs ont eu droit à deux jours de préparation et surtout d'acclimatation à Garoua, une ville distante de 1 200 km de la capitale Yaoundé. Qu'une victoire ou tout au moins un match nul pourraient éventuellement lui permettre de continuer son parcours africain à condition de s'imposer, lors de la sixième et dernière jour-

née de poules, face aux Zambiens du Napsa Stars de Lusaka.

Pourquoi une programmation sous 42° ?

Bizarre, la CAF patine, la logique est mise au placard. Le football perd la boussole et la CAF permet aux autres de mieux tricoter leur rencontre. Cette logique enseigne que les deux rencontres devraient être programmées à la même heure et le même jour. Ce mercredi RS Berkane, distancée par la JSK d'un seul point, accueil Napsa dans la soirée, loin des 42°, contrairement à celle qui a été avancée de 17h à 14h, pour raison de Ramadhan. Tel

est le motif donné par l'instance africaine de football. L'honnêteté du football étant absente, les Algériens avaient demandé à ce que la rencontre se joue à 22h ou 23h au même titre que le match qui aura lieu sur les terres marocaines ce qui aura permis aux deux équipes de jouer dans la fraîcheur. La réponse de la CAF : «A chacun ses armes». «Proposition refusée, lorsqu'on sait que le président de la FRMF, et aussi président du RS Berkane, et vice-président de la commission de l'organisation des compétitions interclubs de la CAF». Cette réalisation ne pouvait être possible, selon un ex-international de la

JSK, que par la position du président de la FRMF qui fait que prolonger et aggraver les autres crises du football africain... Ce que nous assistons aujourd'hui, ne fait que révéler la fragilité des piliers sur lesquels le football pourrait s'accrocher. Qui a intérêt à programmer des rencontres de football sous 42°. «La FIFA a son mot à dire, tout comme la FAF, parce qu'il s'agit d'un fait délibéré grave très grave qui met en danger la vie de personnes», s'est exprimé un joueur international qui a eu à évoluer, par le passé, sous cette température.

La dérive du football africain ?

La 6^e et dernière journée de poules de la Coupe de la CAF opposera le 28 avril la JSK à Napsa Star à 22h30 au lieu de 20h. A défaut d'une victoire face au Coton Sport cet après-midi, un nul suffirait pour que les représentants algériens gardent toutes leurs chances pour poursuivre leur voyage vers les quarts de final, à la condition que le dernier duel face à NAPSa qui aura lieu à Tizi-Ouzou, soit le bon. La FAF interviendra-t-elle auprès de la CAF pour demander des explications et marquer sa différence ? Inutile de chercher à l'inventer, notamment côté CAF. Point de providence. Il va falloir s'y résoudre, une fois pour toutes.

H. Hichem

EN DEUX MOTS

Meeting de Lyon : Amel Melih améliore son record d'Algérie du 100 m nage libre

La nageuse Amel Melih a amélioré son record d'Algérie du 100 m nage libre lors du meeting de Lyon (France) en grand bassin (50 m) disputé samedi et dimanche, devenant la première Algérienne à descendre sous la barre des 57 secondes dans cette spécialité.

Troisième de la finale du 100 m NL, Melih (27 ans) a réalisé un chrono de 56.91, améliorant son ancienne marque établie lors des Jeux africains 2019 au Maroc. Egalement engagée sur le 50 m nage libre, l'athlète du club de Saint-Priest (France) a réussi à égaler son record d'Algérie de la distance avec un temps de 25.74, réalisé lors du meeting international de Marseille, en mars dernier.

Cette performance avait permis à l'Algérienne d'améliorer ses minima B qualificatifs pour les Mondiaux en petit bassin d'Abu Dhabi (Emirats arabes unis) et en grand bassin de Fukuoka (Japon).

Il y a lieu de rappeler que trois Algériens ont réalisés les minima pour les JO jusqu'à maintenant. Il s'agit d'Oussama Sahnoune (minima A sur 50 et 100 m nage libre), Jaouad Syoud (minima B sur 200 m 4 nages, 100 et 200 m papillon) et Abdellah Ardjoune (minima B sur 100 et 200 m dos).



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er} Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Directeur commercial : Ouahid Kouba. Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL. Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages. Oran : SIO. Constantine : SIE. Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : ln98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : ln98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

ASM Oran

Débuts réussis de l'entraîneur Hadj Merine qui ne s'enflamme pas

→ Le jeune entraîneur oranais, Hadj Merine, a réussi ses débuts avec l'ASM Oran, qu'il retrouve trois années après l'avoir quittée, et avec laquelle il s'adapte la première place au classement de la Ligue 2 de football (Gr Ouest). Pour ses deux premiers matches avec la formation de M'dina J'dida, de surcroît à l'extérieur, Hadj Merine est parvenu à enchaîner deux victoires face au SKAF Khemis et RCB Oued Rhio, sur le même score 2-0. Deux succès ayant permis à l'ASMO de récupérer sa première place au classement dès la 1^{re} journée de la phase retour disputée samedi passée. De quoi inciter les fans ce club à se remettre à rêver d'un retour parmi l'élite, un palier duquel il est absent depuis 2015-2016. Mais Hadj Merine, qui a commencé cette saison sur le banc du

CR Témouchent (actuellement 3^e au classement du même groupe), refuse de crier victoire avant l'heure. Il se dit s'attendre à une «grande bataille» autour du seul billet de ce groupe donnant accès aux play-off. «La bataille sera rude lors de cette phase retour. Outre l'ASMO, au moins deux autres équipes postulent à décrocher la première place du groupe. Je pense notamment à MCB Oued Sly et à mon ex-formation, le CR Témouchent», prévient le coach oranais. Hadj Merine est le troisième technicien à diriger les Vert et Blanc cette saison après Kamel Mouassa et Moulay Cherif El Ouezzani. Cette instabilité régnant au sein de la barre technique de l'ASMO n'a pourtant pas empêché l'équipe de se maintenir sur le podium depuis le début de cet exercice. En faisant appel à Hadj

Merine, la direction de l'ASMO voulait faire confiance à quelqu'un connaissant bien la maison. C'est surtout l'ambition nourrie par cette direction de retrouver la Ligue 1 cette saison qui a motivé le coach à accepter son offre, selon l'intéressé. Cependant, Hadj Merine reste persuadé que le chemin risque d'être parsemé d'embûches. Outre la grande concurrence à laquelle fait face son équipe de la part du MCB Oued Sly et du CR Témouchent, il estime avoir hérité d'un effectif «limité». «Je n'ai pas beaucoup d'alternatives sur le banc de touche, ce qui m'oblige à aligner à chaque fois le même onze ou presque, ce qui risque de jouer un mauvais tour aux joueurs concernés sur le plan physique», regrette-t-il. Ce scénario a de

fortes chances de se produire, surtout au vu de la programmation infernale du championnat du deuxième étage qui a débuté à la mi-février dernier et qui devra prendre fin en juillet prochain. A l'issue de la 12^e journée, coïncidant avec la première étape de la phase retour, l'ASMO s'est emparée seule du fauteuil de leader, qu'elle partageait lors de la journée d'avant avec le MCB Oued Sly, avec 27 points, devançant les gars de Chlef de deux unités. Le CRT, lui, occupe la troisième place avec 24 points. Le leader de ce groupe Ouest affrontera les premiers des deux autres poules (Est et Centre) dans un minichampionnat pour désigner les deux heureux clubs qui accéderont en Ligue 1 en fin de saison, rappelle-t-on. ■

Karaté

Le programme des Algériens au tournoi de Lisbonne connu

→ Dix des seize karatékas algériens engagés dans le tournoi de Lisbonne (30 avril - 2 mai) concourront en kumité, alors que les six autres seront engagés en kata, suivant le programme de compétition, dévoilé lundi par les organisateurs. Les représentants masculins en kumité sont : Samy Tas (-60 kg), Mohamed Fayçal Bouakel (-67 kg), Yanis Lardjane (-75 kg), Samy Brahimi (-84 kg) et Hocine Daïkhi (+84 kg). Chez les dames, l'Algérie a décidé d'engager Imane Taleb (-50 kg), Widad Draou (-55 kg), Maïdi Chaïma (-61 kg), Lamy Matoub (-68 kg) et Loubna Mekdas (+68 kg). En kata, les représentants algériens chez les messieurs seront Mouad

Ouites, Samir Lakrouit et Abdelhakim Haoua, alors que chez les dames, les couleurs nationales seront représentées dans cette spécialité par Yamina Bellabès, Kamélia Hadj-Saïd et Rayane Salakdji. La sélection nationale est actuellement en stage bloqué à Alger, où elle compte opérer ses derniers préparatifs avant de se rendre au Portugal, pour prendre part à ce tournoi, intitulé «Premier League». Une compétition qui servira elle-même de préparation au tournoi suivant, qui se déroulera du 11 au 13 mai, dans la capitale française Paris, et qui sera qualificatif aux Olympiades de Tokyo. ■

Ligue saoudienne de basket-ball

Harat élu meilleur joueur étranger

→ Le basketteur algérien Mohamed Harat (Al Fateh) a été élu meilleur joueur étranger de la Ligue saoudienne de basket (SBL) pour la saison 2020-2021, a annoncé lundi l'instance dirigeante. Harat (31 ans), qui avait rejoint Al Fateh en décembre 2020, affiche d'excellentes statistiques (29,1 pts, 17,1 rebonds et 4,4 passes), aidant son club à atteindre les demi-finales des play-offs avant de se faire éliminer par Al Wihda (0-2 : 64-71 et 86-97). La finale de la SBL a été remportée, dimanche, par Al Nasr devant Al Wihda (2-1 : 99-78, 73-75, 76-70). Avant de rejoindre la formation saoudienne d'Al Fateh, Harat a évolué deux saisons dans le championnat du Qatar,

où il a joué successivement avec Al Shammal (2018-2019) et Al Arabi (2019-2020), avec à la clé un titre de MVP décroché lors du dernier exercice. Harat s'était également distingué avec le GS Pétroliers en Ligue des champions africaine en s'adjugeant le titre de meilleur marqueur de l'édition 2017 avec 24 points de moyenne et avait été choisi dans le meilleur Cinq du tournoi disputé en Tunisie. Harat s'était également illustré en 2015 lors du championnat arabe des clubs champions à Dubaï (Emirats arabes unis), en décrochant le titre de MVP du tournoi (20 points, 10 rebonds, 2 passes), mais le GSP s'était incliné en finale face à la formation tunisienne de l'ES Sahel (62-74). ■

en direct

Meeting de Lyon
Melih améliore son record d'Algérie du 100 m nage libre

le match à suivre football

Coton Sport-JSK, un duel sous 42'
Les gaffes de la CAF continuent

ASM Oran
Débuts réussis de l'entraîneur Hadj Merine qui ne s'enflamme pas

Le CNSLT de Tikjda se métamorphose

Un joyau au service du sport et du tourisme

→ **Le Centre national des sports et des loisirs de Tikjda (Bouira) a reçu récemment une délégation de l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens. L'occasion a été offerte au directeur général, Meziani et son staff pour faire le point sur les nouvelles réalisations qui font désormais le bonheur des sportifs et touristes algériens et étrangers en quête d'une préparation ou d'une bouffée d'oxygène.**

Placé sous tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports, ce centre a vu le jour le 20 octobre 1993 avec deux missions importantes, à savoir touristique et sportive. Il est utile de rappeler que le CNSLT a connu des moments difficiles lors de la décennie noire, période durant laquelle ce centre était déserté par les sportifs et touristes. Cependant, Meziani et son staff n'ont pas voulu quitter cet endroit malgré tous les risques. Ils ont surveillé et protégé les lieux pendant des années. Il fallait sécuriser ce site situé à 1 500 mètres d'altitude, chose qui n'a pas été une mince affaire. Puis, venu le temps d'accalmie, il fallait redémarrer le centre, ce qui n'a pas été facile, puisqu'il fallait tout reprendre à zéro, à savoir réhabiliter les infrastructures, dont certains avaient été incendiées et mis hors usage. C'est dire que les employés de cette magnifique station ont du mérite, du simple agent au DG. Aujourd'hui, le Centre national des sports et des loisirs de Tikjda est devenu un endroit très prisé où il est difficile de trouver une place surtout lorsque la neige «occupe» les lieux. D'ailleurs notre présence sur les lieux a coïncidé avec celle de la sélection féminine de judo, et un groupe d'arbitre dame... Il faut aussi rappeler que la sélection nationale de lutte qui a effectué sa préparation au CNSLT a réussi à qualifier huit athlètes aux Jeux olympiques de Tokyo, ce qui constitue une première. Driss Houas, le directeur technique national de la Fédération algérienne de lutte que nous avons rencontré sur place a vanté les mérites du centre, mais aussi de ses responsables qui ont mis tous les moyens à la disposition des athlètes. «Je dois vous avouer que nous ne manquons de rien ici. A chaque fois que je demande du matériel, un menu spécial, ou quoi que ce soit, les responsables du CNSLT se démènent pour satisfaire nos besoins». Juste pour dire que cet endroit peut accueillir n'importe quelle discipline puisque toutes les commodités existent.

Le CNSLT s'agrandit

Il est utile de rappeler que le CNSLT renferme 4 unités et une cinquième en projet. Pour la partie opérationnelle, il y a ce qu'on appelle le collectif haut, unité Tikjda qui est composée de deux bâtiments «E et F»,



■ Le nouveau stade aux normes FIFA.

(Photo > D. R.)



■ Le collectif bas.

(Photo > D. R.)



■ Le collectif haut.

(Photo > D. R.)

d'une salle de restauration, d'un terrain combiné pour sports collectifs et des terrasses.

Le bâtiment «E», d'une capacité de 200 lits, contient des duplex, des suites, des chambres triples, des chambres doubles, des chambres single, une salle de musculation, une salle de soins, un sauna d'une

capacité de trente places. Le bâtiment «F», lui, contient les locaux techniques, les magasins, l'administration.

Le restaurant, d'une capacité de 200 couverts par service, comprend également une soupente, une cafétéria et une cuisine. Puis vous avez l'hôtel Djurdjura d'une capacité de 160 lits avec toutes les commo-

dités d'hébergement et de restauration. A 3 km de là, on retrouve le magnifique Chalet du Kef, une structure hôtelière. Composée de deux blocs d'hébergement de 60 lits, un restaurant de 80 couverts et une cafeteria. Il est actuellement en travaux de réaménagement avec une nouvelle piscine, des terrasses de consommation et des commodités aux normes actuelles du tourisme.

Pour ce qui est des projets, il y a le collectif bas, une structure hôtelière composée de quatre bâtiments d'hébergement de 162 lits et un restaurant de 200 couverts. Au passage, il faut préciser que les remontées mécaniques sont en cours de réhabilitation.

Des infrastructures au service des sportifs

Le CNSLT voit grand. Pour cela, il faut de nouvelles infrastructures, et les responsables du centre l'ont compris. Si l'on prend le volet sportif, les sélections, clubs et autres n'ont pas besoin d'aller à l'étranger. Un terrain de réplique réglementaire pour sports collectifs en plein air est là pour répondre aux besoins des sportifs. Idem pour ce grand terrain de football avec les normes FIFA que nous avons testé avec comme adversaire les vétérans du MB Bouira. Une salle de musculation, une salle de sport polyvalente, une salle de récupération, de massage, bain glacé, sauna et jacuzzi, tout est fait pour gâter les athlètes, rien n'est laissé au hasard. Ces derniers, tout comme les touristes peuvent se détendre avec les différentes activités, à savoir le ski, le VTT, l'escalade, le tennis de table, la pétanque, basket-ball, randonnées pédestres, randonnées sur poneys pour enfants, randonnées sur neige avec raquettes...

Il faut noter la louable initiative du CNSLT qui consiste en une opération de reboisement. Les journalistes, anciens footballeurs tels que Meftah (Tchico), Mattem, Ouardi, Boutadjine... et les employés du centre ont participé massivement à cette magnifique opération qui devrait être renouvelée pour le bien de l'environnement. Enfin, il est important de signaler que le CNSLT gère désormais le centre de Seraïdi en attendant, éventuellement, celui de Chlef et de Talaguief. Les Meziani (DG), Djellal (responsable de la communication et des infrastructures sportives), le staff dirigeant et l'ensemble des employés du CNSLT doivent être encouragés dans leur mission. Ils ont eu le mérite de remettre sur pied une infrastructure qui allait disparaître. Bon courage les gars...

Sofiane Gassouma

A voir

■ France 3 : Lyon - Monaco à 20h

■ RMC Sport 1 : Aston Villa - Manchester City à 20h